

Toutes les collectivités, grandes ou petites, s'engagent

En 2015, 90 % des contributions comptabilisées (soit 24 M€) ont été mobilisées par 25 organismes engageant chacun au-delà de 70 000 € ; parmi eux 8 engageant chacun plus d'1 M€.

Grandes ou petites cependant, rurales ou urbaines et de tous bords politiques, tous les types de collectivités se mobilisent. L'apport des collectivités dont les contributions sont moins élevées ne doit pas être négligé. La contribution, même modeste, d'une collectivité, mobilise par « effet de levier » des cofinancements importants, et c'est souvent grâce à leur engagement que les fonds des agences de l'eau ont pu être obtenus.

Si l'on prend en compte le ratio des montants par habitant, il est à noter également que l'effort financier assuré par une collectivité de taille modeste est en général plus élevé que celui d'une collectivité plus importante. Certaines communes, très engagées, de moins de 5 000 habitants fournissent un effort financier de près de 10 € par habitant, tandis que le ratio de certaines grandes agglomérations avoisine le centime d'euro.

Les 25 principaux contributeurs en 2015

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	4 056 201 €
Agence de l'eau Seine-Normandie	2 818 218 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	2 733 146 €
Syndicat des eaux d'Ile-de-France – SEDIF	2 669 000 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	2 254 336 €
SIAAP*	1 996 383 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	1 558 300 €
Ville de Paris	1 171 941 €
Lyon Métropole	651 300 €
Département du Val-de-Marne (CG 94)	619 729 €
Agence de l'eau Artois Picardie	600 000 €
Région Rhône-Alpes	455 000 €
AIMF**	407 000 €
Nantes Métropole	319 011 €
Région Ile-de-France	255 500 €
Département des Yvelines (78)	238 940 €
Réims Métropole	218 475 €
Région Pays de la Loire	192 369 €
Région Lorraine	192 173 €
Métropole Grenoble-Alpes	132 000 €
Département de Seine-Saint-Denis (93)	117 800 €
Communauté de communes du pays de Gex	100 000 €
Région Bretagne	98 000 €
Grand Nancy	91 000 €
Région Picardie	70 000 €

* Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

** Association internationale des maires francophones

Ce bilan de l'action extérieure des collectivités territoriales et agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement est réalisé chaque année par le programme Solidarité Eau, avec le soutien de l'Agence Française de Développement, en partenariat avec les agences de l'eau.

Plus d'informations sur la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement sur : www.pseau.org/coopdec

pS-Eau

Programme Solidarité Eau
32, rue Le Peletier
75009 Paris
T. 01 53 34 91 20
pseau@pseau.org

www.pseau.org



L'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de bassin
Eau et Assainissement

Bilan 2015

JUILLET 2016



pS-Eau

programme
Solidarité-Eau

Les collectivités territoriales françaises et les agences de l'eau sont nombreuses à s'impliquer pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (E&A) dans les pays en développement.

La présente étude établit le bilan des contributions financières engagées en 2015 par les collectivités territoriales françaises, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et les agences de bassin en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement. *

Des engagements en hausse significative

Les engagements financiers comptabilisés en 2015 s'élèvent au total à **27,1 millions d'euros**, dont 13,1 M€ mobilisés par les collectivités territoriales et 14 M€ par les agences de l'eau.

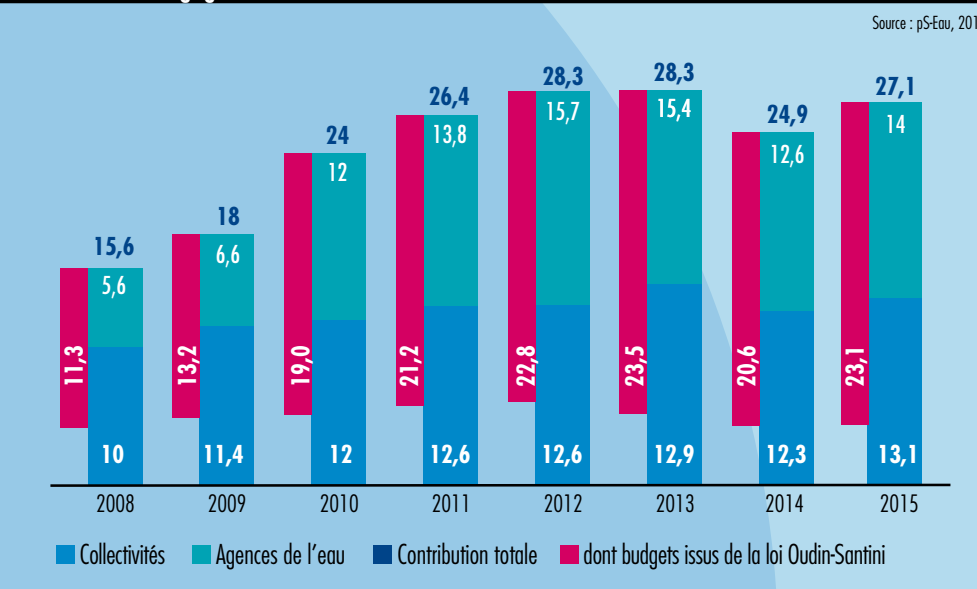
Ces résultats représentent une hausse de plus de 2 millions d'euros, soit une augmentation significative par rapport à 2014. Cette croissance est principalement due à une hausse de la contribution des agences de l'eau (+ 1,4 M€, soit 11 %). S'agissant des collectivités, on observe également un rebond des contributions : celles-ci passent de 12,2 M€ en 2014 à 13,1 M€ en 2015 (+ 0,9 M€), soit une augmentation de 7 %.

Cette évolution positive s'explique en partie du fait du contexte électoral, car 2015 correspond en France à la fin d'un cycle de renouvellement des élus locaux. Lors des élections municipales de 2014, certains exécutifs locaux avaient choisi de suspendre ou d'évaluer leurs coopérations afin de réorienter leurs politiques internationales. En 2015, certaines coopérations ont repris ou de nouvelles actions ont démarré. L'impact des élections départementales a été plus relatif, dans la mesure où les conseils départementaux les plus actifs dans le secteur de l'eau (Val-de-Marne, Yvelines, Seine-Saint-Denis) n'ont pas connu de changement de majorité et ont maintenu leurs engagements.

Il reste à noter que ces élections n'ont néanmoins pas été dénuées d'incidence car elles ont parfois marqué l'arrêt de coopérations historiques (comme celle mise en place il y a 30 ans entre les départements des Côtes d'Armor et de Tchirozérine au nord du Niger). Les élections régionales qui se sont déroulées en fin d'année n'ont quant à elles pas eu le temps de faire sentir leurs effets en 2015.

* Etude réalisée en 2016, à partir des données collectées auprès des principaux bailleurs et collectivités du secteur prenant en compte les engagements pris en 2015, et incluant lorsque cela a été possible la valorisation des ressources humaines mobilisées par ces acteurs pour la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Sur les 27,1 M€ comptabilisés 1,7 M€ correspondent à la valorisation des ressources humaines mobilisées pour le suivi du projet ou en apport d'expertise.

Évolution des engagements financiers de 2008 à 2015 (en millions d'euros)

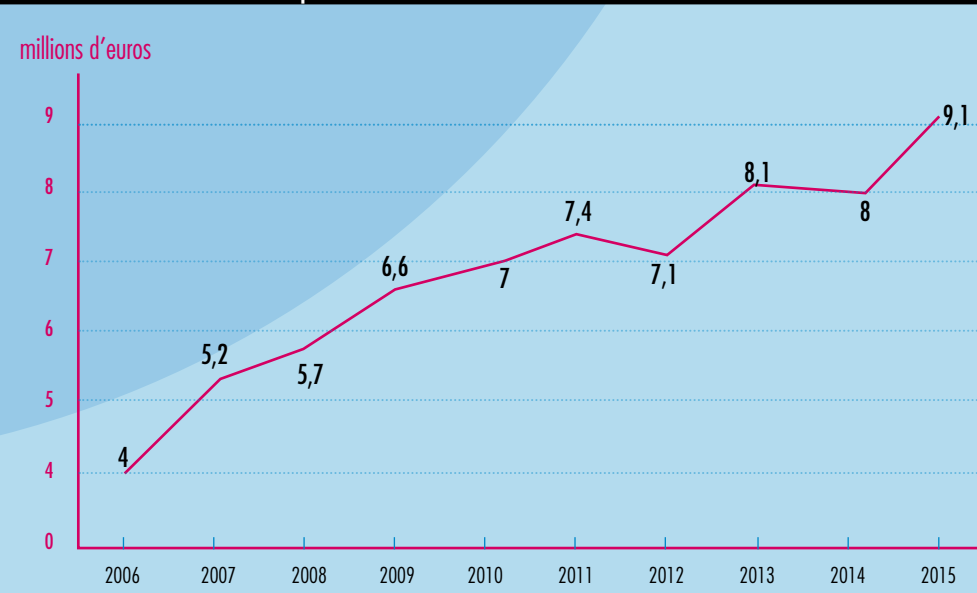


85 % des fonds mobilisés via la loi Oudin-Santini

Contrairement à une idée reçue selon laquelle le recours au dispositif du 1 % aurait tendance à s'étioler, les contributions récoltées en 2015 montrent que la loi Oudin-Santini continue à être largement utilisée par les collectivités territoriales et les agences de l'eau. La loi Oudin-Santini a permis en 2015 de mobiliser 23,1 M€ (agences de l'eau et collectivités confondues), soit 85 % de la contribution totale. Si l'on isole les contributions des collectivités locales (13,1 M€), celles-ci se répartissent à 70 % (9,1 M€) sur le budget eau et assainissement, et à 30 % sur le budget général (3,9 M€).

L'utilisation du mécanisme du 1 % par les collectivités territoriales a donc plus que doublé en 10 ans en passant de 4 millions d'euros en 2006 à 9 millions d'euros en 2015.

Évolution du recours au 1 % par les collectivités territoriales



Des acteurs locaux toujours engagés

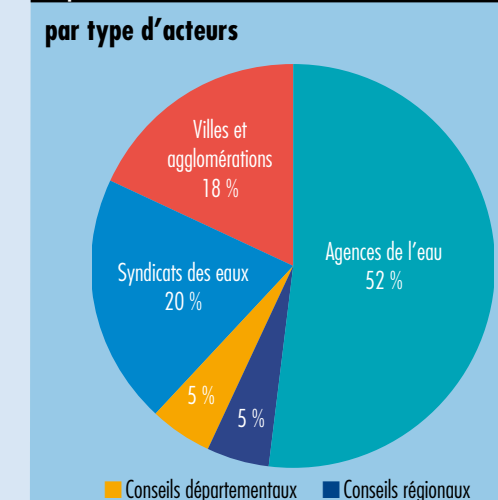
D'une manière globale, la hausse des engagements financiers des collectivités territoriales et des agences de l'eau lance un signal positif fort en dépit d'un contexte sécuritaire tendu qui ne s'est pas véritablement amélioré en 2015, notamment au Sahel. Cela montre la détermination des acteurs à poursuivre leur investissement en faveur de l'accès de tous à l'eau et l'assainissement dans des zones perçues comme risquées, par conviction que la coopération au développement constitue un rempart essentiel contre les menaces à la stabilité des pays.

En France, près de 500 collectivités sont déjà engagées, ou se sont engagées durant ces 10 dernières années. En 2015, ce sont plus de 200 collectivités locales, syndicats d'eau et d'assainissement, EPCI et agences de l'eau pour lesquels le pS-Eau a recensé une délibération financière pour des actions de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Dans la poursuite de la tendance observée en 2014, les syndicats constituent les principaux contributeurs (en volumes financiers) ; ils représentent 21 % des contributions (agences de l'eau mises à part). Ils s'affichent ainsi comme des acteurs moteurs de la coopération dans le domaine de l'eau et l'assainissement. La tendance à la hausse observée globalement concernant les collectivités se confirme lorsque l'on se concentre sur le volume financier des villes et des agglomérations, car celui-ci progresse d'1 point par rapport à 2014, en passant de 17 à 18 %. Les conseils régionaux et les conseils départementaux équilibrent quant à eux leurs contributions par rapport à 2014, avec des engagements atteignant à égalité 5 % chacun.

Depuis le vote de la loi Oudin-Santini qui les a autorisées à s'engager, les 6 agences de l'eau confirment et renforcent leur statut d'acteur incontournable en termes de contribution financière. Malgré la baisse observée en 2014, les agences de l'eau maintiennent un niveau de mobilisation élevé : celle-ci atteint 14 millions d'euros en 2015, soit 52 % du total des contributions (contre 51 % en 2014).

Répartition des contributions financières 2015 par type d'acteurs



L'implication des délégataires de service public

Bien que la contribution (issue de fonds privés) des entreprises délégataires des services publics d'eau et d'assainissement ne soit pas prise en compte dans la méthodologie utilisée pour réaliser le bilan des engagements des collectivités territoriales et des agences de l'eau, celles-ci contribuent de manière importante aux actions de coopération au développement via différents dispositifs (financements, mécénat de compétences, dons de matériel, etc.).

A titre d'exemple, la Métropole de Lyon perçoit des financements de son délégataire (la société Eau du Grand Lyon) en vue d'abonder le Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau (Fonds Eau) à hauteur de 350 000 € par an. Concernant Bordeaux Métropole, le délégataire Lyonnaise des Eaux affecte, depuis le 1er janvier 2013, une contribution annuelle de 200 000 € à la réalisation d'actions de solidarité internationale en faveur de l'accès à l'eau potable.